

Projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines > Concertation préalable

Compte rendu réunion publique d'ouverture

Date : Le mardi 1^{er} octobre 2024 de 18h10 à 20h

Lieu : Auditorium du lycée horticole de Saint-Ismier

Nombre de participants : 32 participants (30 en salle et 2 à distance)

Intervenants en tribune :

- Jean-François CLAPPAZ, vice-président économie, développement industriel et stratégie foncière - Communauté de communes Le Grésivaudan
- Vanessa LEPARQ, cheffe de projets - Isère Aménagement
- Dominique MILLERET, directeur aménagement - Isère Aménagement
- Eric MOUNIER, chief analyst – bureau d'études Yole

Garants de la concertation : Véronique MOREL et Denis CUVILLIER

Animateur : Jean-Baptiste POINCLOU

Le diaporama présenté lors de la réunion publique d'ouverture est accessible sur le site internet : <https://participation.le-gresivaudan.fr>

Introduction

Ouverture de la réunion par Jean-Baptiste POINCLOU

Jean-Baptiste POINCLOU, animateur de la réunion, présente le déroulé de la réunion, organisée en trois parties. Une première partie consacrée aux modalités de la concertation préalable et à la présentation des garants, suivie d'un premier temps d'échanges. La deuxième partie aborde les enjeux de la filière nationale et européenne des semi-conducteurs, suivie d'un second temps d'échanges. Enfin, la troisième partie présente le projet d'extension de la zone d'activité économique (ZAE) du Parc des Fontaines, également suivie d'un dernier temps d'échanges.

Il précise que la réunion est filmée et rediffusée en ligne via une visioconférence Zoom. Il ajoute que les contributions écrites sont possibles via des fiches disponibles à l'entrée de la salle.

Enfin, l'animateur présente les intervenants en tribune.

Première partie - La concertation préalable

Les objectifs de la concertation préalable

Jean-Baptiste POINCLOU rappelle les objectifs de la concertation préalable :

- **Présenter le projet** au public ;
- **Recueillir les contributions** et observations du public ;
- **Débattre** sur l'opportunité du projet, ses objectifs, ses principales caractéristiques, les enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ses impacts et les alternatives envisageables ;
- **Améliorer le projet** le cas échéant.

Il précise que plusieurs thématiques seront abordées au cours de cette concertation :

- **La filière nationale et européenne des nanotechnologies et des semi-conducteurs**, objet de la présente réunion ;
- **Le partage du foncier au sein du territoire** dans le cadre du projet de territoire ;
- **L'insertion du projet** dans son environnement humain et naturel.

L'animateur ajoute que dans le cadre de la préparation de cette concertation préalable, la communauté de communes Le Grésivaudan et son aménageur Isère Aménagement ont pris les engagements vis-à-vis des garants et du public, notamment fournir l'ensemble des données disponibles en l'état actuel du projet pour permettre la participation du public, rendre possible de véritables échanges sur des thématiques clefs, et mobiliser les enseignements tirés de la concertation préalable pour nourrir le projet et sa décision.

Les modalités de la concertation

Jean-Baptiste POINCLOU souligne que la concertation préalable est une concertation volontaire de la part d'Isère Aménagement qui a souhaité saisir la Commission nationale du débat public (CNDP) pour encadrer sa concertation, ce qui signifie que la communauté de communes Le Grésivaudan et Isère Aménagement ont souhaité entrer volontairement dans cette démarche de dialogue. La concertation se tiendra sur 6 semaines, du 30 septembre au 11 novembre 2024.

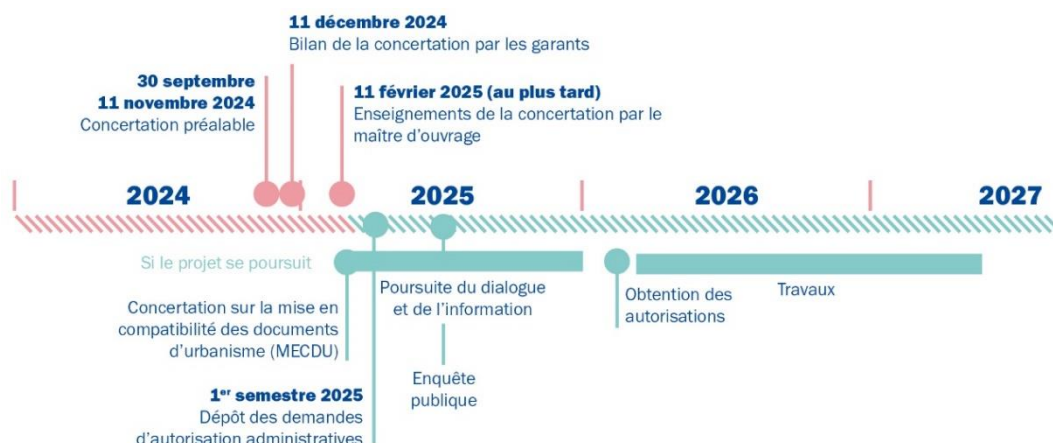
Il présente les modalités d'information et de participation, disponibles sur le site internet : <https://participation.le-gresivaudan.fr>

Le calendrier des rencontres

Jean-Baptiste POINCLOU rappelle les différentes rencontres qui auront lieu au cours de la concertation.

Les suites de la concertation

Vanessa LEPARQ, cheffe de projets chez Isère Aménagement, expose les principales étapes à suivre après la concertation préalable si le projet se poursuit.



Présentation des garants de la concertation

Véronique MOREL, garante de la concertation, explique que la CNDP est une autorité administrative indépendante, chargée de rendre des décisions et des avis sur le déroulement des différentes concertations et débats publics en France. La CNDP est une institution publique indépendante ce qui signifie qu'elle ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique. Elle souligne que la CNDP est présente pour défendre un droit inscrit dans le code de l'environnement : « *Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* ». Ce droit sert à débattre :

- Du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises ;
- Des conditions du projet à réunir pour sa mise en œuvre ;

- Des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser.

Elle précise que ce droit doit également permettre un suivi dans le temps par l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

La garante rappelle qu'Isère Aménagement a souhaité saisir volontairement la CNDP pour encadrer cette concertation préalable, étant donné que le projet se situe en dessous des seuils de saisine obligatoire. A l'issue de la concertation, un bilan sera rendu par les garants dans un délai d'un mois, soit le 11 décembre 2024, détaillant la participation du public et les thématiques abordées, tout en mettant en avant des recommandations. Elle précise que leur rôle est de rapporter les arguments du public sans prendre position sur le projet. Ce bilan sera publié sur le site de la concertation et sur le site de la CNDP : www.debatpublic.fr. Après la publication de ce bilan, le maître d'ouvrage disposera de deux mois pour répondre. Si le projet se poursuit, d'autres étapes de participation, en particulier l'enquête publique, seront organisées.

Véronique MOREL rappelle les principes fondamentaux de la concertation préalable, tels que l'égalité, l'argumentation, la transparence et la neutralité.

Enfin, elle indique que des cahiers d'acteurs peuvent être déposés pour permettre aux personnes morales (associations, organismes, collectifs, partis politiques, institutions) de contribuer par écrit en apportant un contenu argumenté et synthétique. Ces cahiers d'acteurs seront publiés sur le site de la concertation, et dans le compte rendu de la concertation. Les auteurs seront également invités à les présenter à la réunion publique de synthèse.

Denis CUVILLIER, garant de la concertation, ajoute que le code de l'environnement régit la participation du public. Il distingue la concertation préalable, dans un 1^{er} temps, où l'opportunité du projet est discutée, et l'enquête publique, dans un 2^{ème} temps, qui se concentre sur les impacts environnementaux avec la présentation de l'étude d'impact, sans débattre de l'opportunité du projet. Il explique également que la CNDP relaie les arguments du public sans émettre d'avis, tandis que le commissaire enquêteur rend un avis favorable, défavorable, assorti de réserves et/ou de recommandations.

Premier temps d'échanges

Aucune intervention

Deuxième partie - Les enjeux de la filière nationale et européenne des semi-conducteurs : réindustrialisation, souveraineté, innovation

Les usages des semi-conducteurs

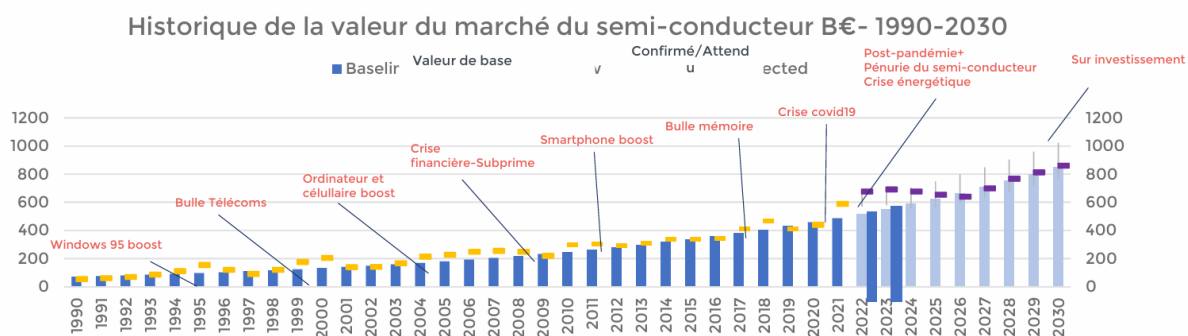
Eric MOUNIER, chief analyst chez Yole, explique que les semi-conducteurs jouent un rôle central dans la technologie moderne. Lorsqu'une personne achète un smartphone, elle achète en réalité un ensemble de semi-conducteurs, car tous ses composants, qu'il s'agisse de l'écran, de la mémoire ou des capteurs, sont des semi-conducteurs ou fabriqués grâce à cette

technologie. Les semi-conducteurs permettent de concentrer de nombreuses fonctions autrefois dispersées dans différents systèmes électroniques. Ainsi, un smartphone aujourd'hui peut prendre des photos, enregistrer des vidéos, servir de GPS, se connecter à Internet, stocker des informations, envoyer des messages, etc. Environ 1,2 milliard de smartphones sont vendus chaque année, ce qui représente une personne sur cinq.

Il indique que les semi-conducteurs sont également essentiels dans le secteur médical. Ils sont intégrés dans des dispositifs comme les pacemakers, les endoscopies, l'électrocardiographe, les systèmes d'imagerie médicale, les oxymètres, les appareils d'assistance chirurgicale, les aides auditives, etc. Ces semi-conducteurs sont des petites puces qui miniaturisent les systèmes.

L'évolution de la filière en termes de revenus et d'emplois

Eric MOUNIER explique que l'industrie des semi-conducteurs a connu une croissance importante depuis les années 1990. En 1990, elle générait environ 50 milliards d'euros de revenus, tandis qu'aujourd'hui, elle atteint environ 600 milliards d'euros. Cette industrie est soumise à des cycles de surproduction et de fluctuations de la demande, avec des périodes de forte croissance et de ralentissement (développement des téléphones portables et ordinateurs en 2005-2006, l'émergence de l'iPhone en 2011, la crise de la Covid-19 en 2020, etc.). L'industrie des semi-conducteurs est en constante croissance depuis 40 ans et devrait atteindre 1 000 milliards d'euros de revenus d'ici 2030.



En termes d'emplois, elle génère environ 2 millions d'emplois directs et indirects dans le monde, avec une prévision à 3 millions d'ici 2030, notamment aux États-Unis et en Asie. La production d'un semi-conducteur repose sur des machines de photolithographie, chacune coûtant environ 120 millions d'euros, et une usine en possède généralement une dizaine. Le leader mondial dans ce domaine, ASML, basé aux Pays-Bas, compte 5 000 sous-traitants à travers le monde pour fabriquer ces machines.

Les semi-conducteurs : un intérêt environnemental

Eric MOUNIER précise que les semi-conducteurs ont un intérêt environnemental, en particulier dans l'électrification. Lors de l'achat d'une voiture d'une valeur de 30 000 euros, entre 500 et 1 000 euros sont investis dans des semi-conducteurs, essentiels pour la sécurité (airbags) et pour l'électrification, ainsi que pour le « faux » divertissement à bord. Le passage des moteurs thermiques aux moteurs électriques améliore l'efficacité avec une réduction significative des pièces mécaniques, notamment grâce à l'utilisation de nouveaux matériaux comme le carbure de silicium, qui optimisent les performances. Par ailleurs, le passage au véhicule électrique permet une réduction des émissions de CO₂ sur la durée de vie d'un véhicule.

Les facteurs d'attractivité pour l'industrie du semi-conducteur

Eric MOUNIER explique que pour construire une usine de semi-conducteurs, plusieurs éléments sont indispensables : des ressources humaines (cadres, techniciens, opérateurs), la présence d'un écosystème développé capable de gérer les équipements, les environnements ultra-propres et l'eau ultra-pure, des terrains (fonciers) et des ressources naturelles, notamment l'eau et l'énergie, essentielles à la fabrication des semi-conducteurs.

Il précise que l'implantation d'une filière de semi-conducteurs dans une région crée un effet de levier important, générateur d'emplois directs et indirects. L'expansion de la filière est soutenue par d'importants investissements mondiaux à Taiwan, en Chine, aux États-Unis, et en Europe. Entre 2021 et 2023, les investissements pour construire des usines ont augmenté, atteignant 29,5 milliards d'euros en 2023. Ces projets entraînent des créations d'emplois importantes, comme Intel en Allemagne qui pourrait générer 10 000 emplois, ainsi que des emplois indirects liés aux services et à la maintenance des usines.

Focus sur la filière en Europe, à Grenoble et à Bernin

Eric MOUNIER indique qu'en Europe, quatre pôles principaux de production de semi-conducteurs se distinguent. Eindhoven, aux Pays-Bas, qui se concentre sur les équipementiers (notamment grâce à ASML), et Louvain, orienté vers la recherche. Les deux principaux sites de fabrication sont Dresde, en Allemagne, et Le Grésivaudan, en France.

Aujourd'hui, Grenoble joue également un rôle clé dans cette industrie, avec 30 000 emplois dans la recherche et développement dans un rayon de 20 km, répartis entre la recherche publique (15 000 emplois) et le secteur privé (15 000 emplois). La région bénéficie d'un écosystème industriel fort, notamment grâce à des entreprises comme STMicroelectronics, Apple, Google, et Huawei, qui soutiennent l'innovation technologique.

Enfin, il précise que le site de Bernin, près de Grenoble, dispose d'un écosystème solide pour l'implantation ou l'agrandissement d'usines. Il abrite plusieurs entreprises clés dans la chaîne de production des semi-conducteurs, comme Soitec (fabricant de substrats), STMicroelectronics, et d'autres spécialisés dans la maintenance, l'ingénierie, le traitement de l'eau, la tuyauterie, ou la fabrication d'équipements et de microsystèmes, créant ainsi un réseau intégré et favorable à l'innovation dans cette industrie.

Pourquoi le choix de Bernin ?

Eric MOUNIER conclut en rappelant les motivations qui ont conduit à sélectionner le site de Bernin pour le projet d'extension de la ZAE du Parc des Fontaines :

- Présence de leaders du semi-conducteur ;
- Un écosystème du semi-conducteur le plus complet de France ;
- Forte collaboration entre le CEA, les universités, SOITEC, et STMicroelectronics ;
- Pôle de recherche et de R&D très fort, avec la présence d'instituts (CEA) et d'universités (UGA) ;
- Dominance technologique (technologie FD-SOI SOITEC) ;
- Nombreuses créations de start-up ;
- Attractivité liée à la présence de Apple et Huawei ;
- Politique de fédération des acteurs (Nanoelec, Minalogic).

Deuxième temps d'échanges

Intervention 1 : Un participant demande des informations sur le classement Seveso des installations.

La question a été notée et la réponse sera apportée par écrit [sur le site internet du projet](#).

Intervention 2 : Un membre de l'Association Grésivaudan Nord Environnement souligne que les composants microélectroniques ne se limitent pas aux secteurs des smartphones, de l'automobile ou du médical, mais qu'ils sont également employés dans le domaine militaire pour la fabrication d'armes, jouant ainsi un rôle dans les conflits actuels. Il s'étonne que cet aspect n'ait pas été abordé lors de la présentation.

Éric MOUNIER indique que les semi-conducteurs sont utilisés dans le domaine de la défense militaire. Il rappelle que de nombreuses technologies utilisées aujourd'hui, comme le GPS ou Internet, sont à l'origine des innovations militaires avant d'être adoptées par le grand public. Cependant, les applications militaires ne représentent que 5 à 6 % du marché des semi-conducteurs, les fabricants comme STMicroelectronics se concentrant principalement sur la production de puces pour des biens de grande consommation. Il précise avoir mis l'accent sur les trois secteurs majeurs (smartphones, automobile, médical) qui génèrent la majorité des revenus et de la production mondiale de semi-conducteurs.

Troisième partie - Le projet d'extension de la ZAE Parc des Fontaines

Les raisons d'être et l'opportunité du projet

Jean-François CLAPPAZ, vice-président économie développement industriel et stratégie foncière à la communauté de communes Le Grésivaudan, rappelle que l'extension de la ZAE est destinée exclusivement à l'accueil d'activités liées à la filière des nanotechnologies / semi-conducteurs.

Il présente les objectifs du projet :

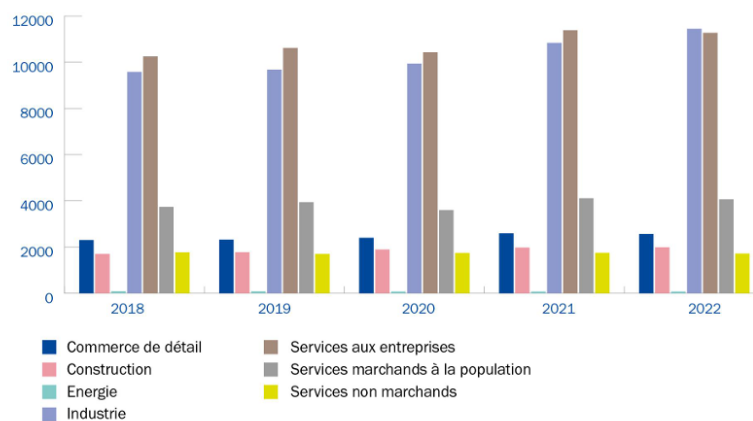
- **Répondre aux objectifs européens et nationaux en matière de réindustrialisation et d'innovation :** Le projet s'inscrit dans le programme européen « EU Chips Act », qui cherche à réduire la dépendance de l'Europe vis-à-vis de pays comme la Corée, Taïwan ou les États-Unis en matière de production de semi-conducteurs. Actuellement, l'Europe produit seulement 10 % de ses besoins en semi-conducteurs, et l'objectif est de doubler cette part à 20 % d'ici 2035, avec des sites clés comme Dresde et le Grésivaudan. Cela nécessitera des investissements industriels importants, car la demande en semi-conducteurs continue de croître.
- **Répondre aux orientations stratégiques du territoire :** Le projet s'inscrit dans les plans stratégiques locaux, tels que le projet de territoire du Grésivaudan, le Schéma Directeur des Zones d'Activités Économiques (SDZAE), et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande région de Grenoble. Ces documents prévoient la mise à disposition

de foncier pour des activités stratégiques, notamment celles liées aux semi-conducteurs, afin de soutenir le développement industriel.

- **Consolider une filière qui est majeure dans l'économie du territoire** : Le projet vise à renforcer une filière clé pour l'économie française et celle du Grésivaudan, territoire où une synergie existe déjà entre entreprises, laboratoires et universités. Ces acteurs bénéficient de cette filière et contribuent à ses avancées technologiques.

De plus, le vice-président explique que la filière des semi-conducteurs occupe une place centrale dans l'économie du territoire, notamment dans la région grenobloise et le Grésivaudan. Elle repose sur la présence de deux grands acteurs industriels, STMicroelectronics et Soitec, ainsi que sur de nombreux autres acteurs, constituant le principal pourvoyeur d'emplois de la région. Chaque emploi créé chez STMicroelectronics ou Soitec génère 2,5 emplois connexes. Le territoire bénéficie également d'un pôle universitaire majeur, avec 65 000 étudiants, 3 000 doctorants et 5 000 enseignants, qui alimentent cette filière en connaissances et compétences.

La filière des nanotechnologies a des retombées économiques significatives, générant environ 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et 636 millions d'euros de valeur ajoutée, soit plus de 25 % de la valeur ajoutée totale du territoire. Elle contribue aussi à la fiscalité locale, permettant de financer des équipements publics tels que piscines, gymnases et transports en commun.



L'évolution du nombre d'emplois par secteur d'activité sur le territoire du Grésivaudan (2018-2022)

L'industrie et les services aux entreprises représentent environ 25 000 emplois dans le Grésivaudan. Sur un total de 37 000 emplois au sein du territoire, près de 25 000 sont liés aux entreprises de la filière du semi-conducteur.

Jean-François CLAPPAZ présente les 7 axes principes du SDZAE :

- Maintenir et/ou densifier les capacités d'accueil foncières existantes ;
- Développer de nouvelles zones d'activités stratégiques ;
- Rééquilibrer le développement économique du territoire ;
- Affirmer des vocations pour certaines zones d'activité
- Faciliter le parcours immobilier des entreprises sur le territoire ;
- Améliorer la qualité des ZAE et renforcer les aménités urbaines ;
- Prévenir et traiter les friches.

La ZAE aujourd'hui

Jean-François CLAPPAZ présente la localisation actuelle de la ZAE du Parc des Fontaines.



Localisation de la ZAE du Parc des Fontaines

Il indique que la ZAE du Parc des Fontaines, entièrement située sur la commune de Bernin, couvre 22 hectares. Elle abrite un écosystème d'entreprises liées à la filière des semi-conducteurs. Actuellement, la ZAE affiche un taux de vacance extrêmement faible, avec un foncier entièrement occupé et seulement 2,1 % de vacances sur les locaux existants. La ZAE s'est progressivement remplie, ne laissant plus de place pour accueillir d'autres entreprises du secteur de la microélectronique.

Les caractéristiques du projet d'extension de la ZAE

Jean-François CLAPPAZ explique que le ruisseau du Craponoz constitue une limite à l'extension de la ZAE du côté de Crolles. La seule option pour l'étendre consiste à s'orienter vers le sud de la vallée, en direction de Grenoble.

Il présente ensuite les aménagements prévus par l'aménageur Isère Aménagement :

- Viabilisation du foncier (raccordements électriques, eau, télécom, etc.) ;
- Aménagement des espaces publics et des lots ;
- Création d'un tampon végétal entre la ZAE et ses abords ;
- Réaménagement des voiries en cohérence avec les chemins agricoles existants.

Il précise que la commercialisation se fera sous forme de lots d'activités viabilisés, en conformité avec les futures autorisations administratives, si le projet se poursuit. Deux conditions essentielles doivent être remplies :

- **Cohérence avec l'écosystème industriel actuel** : Les activités doivent être en lien avec la filière des semi-conducteurs et des nanotechnologies.
- **Respect des prescriptions environnementales** : L'extension de la zone d'activités économiques (ZAE) doit se conformer aux obligations réglementaires en matière d'environnement.

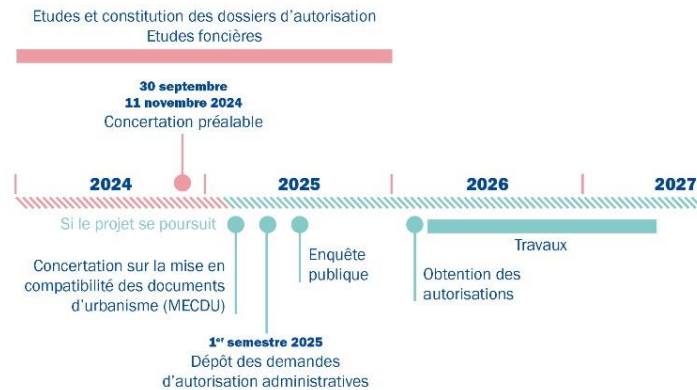
De plus, le vice-président évoque le type d'entreprises qui pourraient être intéressées par le projet d'extension :

- Des entreprises de la filière des nanotechnologies déjà présentes au sein de la ZAE et qui souhaitent se développer ;
- Des entreprises de service, d'équipements des usines de semi-conducteurs, notamment sous-traitantes de Soitec ou STMicroelectronics ;

- Des entreprises issues de l'essaimage du CEA ou des grandes entreprises ;
- De nouvelles entreprises souhaitant bénéficier du présent écosystème.

Enfin, il indique que le coût du projet est estimé entre 8 et 10 millions d'euros hors taxes. Le financement est intégralement assuré par la commercialisation des terrains viabilisés par Isère Aménagement.

Vanessa LEPARQ présente ensuite le calendrier prévisionnel du projet.



Troisième temps d'échanges

Intervention 3 : Un habitant de Crolles, employé dans la filière du semi-conducteur, souligne que sur la ZAE actuelle, une grande partie de la surface est occupée par des parkings. Il s'interroge sur les mesures prévues, dans le cadre de l'extension de la ZAE, concernant les infrastructures et les services de transport, afin d'anticiper l'augmentation du nombre de salariés.

Jean-François CLAPPAZ explique qu'avant les années 1990, les infrastructures à Crolles et Bernin étaient limitées, avec peu de transports en commun, ce qui a entraîné la création de grands parkings. L'offre de transport s'est considérablement développée depuis. Grâce à la création du syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise, le SMAAG, une unification de l'offre de transport a été réalisée depuis septembre 2024, avec un seul réseau de transport en commun, le M réso, permettant de relier Grenoble au Grésivaudan et bientôt au Voironnais sans frontières territoriales. Un projet de réinvestissement dans les gares du Grésivaudan est également en cours pour créer un « RER à la grenobloise ». Cette amélioration des transports est également liée à l'augmentation du versement mobilité des entreprises, passé de 1,3 % à 1,7 % de leur masse salariale, représentant au total environ 15 millions d'euros affectés à la mobilité.

De plus, pour améliorer la circulation automobile, un demi-échangeur à Bernin a été mis en place et un parking silo est en projet pour optimiser l'utilisation du foncier, en réponse à la raréfaction des espaces disponibles. STMicroelectronics et Soitec travaillent tous deux sur la création de parkings silos pour répondre à leurs besoins en stationnement. Enfin, il souligne que des équipements structurants sont développés, comme une passerelle pour les modes doux reliant la gare de Brignoud au site de Crolles/Bernin.

Intervention 4 : Une habitante de Bernin s'interroge sur la nature des entreprises (tertiaires ou industrielles) qui seront accueillies sur l'extension de la ZAE. Elle exprime également ses inquiétudes concernant les impacts du projet pour les riverains, notamment en termes de

risques industriels, d'expropriations et d'augmentation du trafic routier liée aux approvisionnements et au transport de produits finis.

Jean-François CLAPPAZ indique que le projet est dans une phase de négociation : actuellement, des discussions sont en cours avec les agriculteurs, qu'ils soient exploitants ou propriétaires, pour avancer sans avoir recours à l'expropriation si le projet se poursuit. En ce qui concerne les potentielles nouvelles entreprises accueillies sur l'extension de la ZAE, il souligne qu'elles ne présenteront pas plus de risques que celles déjà en place sur le Parc des Fontaines, avec des nuisances principalement liées au bruit et à la lumière. De plus, l'extension de la ZAE accueillerait également des startups et des PME, dont les nuisances seront bien moindres par rapport à celles des grandes entreprises.

Intervention 5 : Un habitant de Bernin se demande s'il est possible d'obtenir la garantie qu'une seconde extension ne sera pas envisagée quelques années après celle actuellement projetée. Il souhaite également connaître la hauteur des bâtiments qui seront construits.

Vanessa LEPARQ précise que la hauteur des bâtiments est réglementée par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Par conséquent, les règles de hauteur actuellement en vigueur sur la ZAE du Parc des Fontaines s'appliqueront aux bâtiments qui seraient construits sur l'extension.

Jean-François CLAPPAZ souligne que le projet est encore au stade de la concertation en vue de décider de sa poursuite, et qu'il n'est donc à ce jour pas certain que la première extension aboutisse. De plus, compte tenu de la loi Climat et Résilience et de l'exigence de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, il sera très difficile d'envisager une seconde extension de cette ZAE après la première, ce qui rend cette possibilité très peu probable.

Intervention 6 : Un participant aborde trois sujets :

1. Concernant les mobilités actives, il constate que, bien qu'il y ait eu des progrès, les délais de mise en place d'infrastructures pour les mobilités douces sont longs. Il estime qu'il est important d'accélérer le développement de ces infrastructures, nécessaires pour améliorer les conditions de circulation pour les cyclistes dans le Grésivaudan.
2. En ce qui concerne l'extension, il propose de réfléchir à une extension verticale pour préserver les terres agricoles et éviter l'artificialisation.
3. Enfin, il fait remarquer qu'une section (paragraphe) concernant les terres agricoles a été supprimée dans le dépliant d'information distribué, alors qu'elle figure sur le site internet de la communauté de communes Le Grésivaudan. Cette section précise que si l'extension de la ZAE du Parc des Fontaines n'a pas lieu, les espaces agricoles et la zone humide seront préservés.

Jean-François CLAPPAZ revient sur le sujet des mobilités en indiquant qu'une voie dédiée sera mise en place sur l'autoroute pour les transports express, permettant ainsi de fluidifier les déplacements. Il reconnaît que la construction d'ouvrages publics prend toujours du temps, en raison de contraintes réglementaires, de codes des marchés publics et des études nécessaires. Bien que ces délais puissent sembler longs, il souligne qu'ils sont inévitables.

Concernant la verticalisation, il est totalement en accord avec cette idée. Dans toutes les futures ZAE, il est prévu d'opter au maximum pour une verticalisation, mais certaines activités ne s'y prêtent pas. Il souligne que l'acceptation de cette verticalisation peut varier selon la perspective

des habitants, prenant l'exemple de propriétaires à Bernin et Crolles qui pourraient être mécontents de voir surgir un bâtiment de deux étages ou plus devant leur maison.

Intervention 7 : Un habitant de Bernin exprime son inquiétude concernant les impacts environnementaux et les nuisances sonores. Lorsqu'il souhaite ouvrir sa fenêtre en période de canicule, il ne peut pas le faire en raison des tours aéroréfrigérantes qui génèrent des fréquences basses. Il rappelle qu'il existe des solutions pour concevoir ces équipements de manière à atténuer le bruit. Il se déclare opposé au projet si le niveau de bruit actuel continue d'augmenter, mais il est prêt à le soutenir si les préoccupations environnementales sont prises en compte et si les municipalités défendent mieux les intérêts de leurs résidents. Il insiste sur la nécessité d'intégrer ces préoccupations dans l'étude de faisabilité du projet.

Intervention 8 : Un participant cite l'exemple de Taïwan, qui, malgré sa rareté en eau et son espace limité, parvient à construire en hauteur et à recycler l'eau de manière efficace, y compris en transformant les eaux usées en eau potable. Il estime qu'à Crolles, le gaspillage d'eau persiste. Il aborde également la résilience alimentaire de la France d'ici 2050, mettant en garde contre une possible rupture si l'artificialisation des sols et la croissance démographique se poursuivent à ce rythme. Enfin, il fait remarquer que chaque sol artificialisé contribue aux émissions de carbone. Il insiste sur la nécessité de limiter l'artificialisation des sols pour assurer la sécurité alimentaire future et lutter contre le changement climatique, tout en soulignant qu'il existe des solutions techniques à mettre en œuvre avant d'envisager l'expansion des zones d'activité.

Jean-François CLAPPAZ explique que la loi Climat et Résilience, ainsi que le décret Zéro Artificialisation Nette (ZAN), visent à réduire l'artificialisation des terres de 50 % d'ici 2030 par rapport à la période 2011-2020, avec l'objectif d'atteindre une artificialisation nulle d'ici 2050. Cela inclut l'industrie, l'habitat, les équipements publics et les infrastructures routières. Il précise qu'aucun mètre carré de terre ne pourra être artificialisé sans être compensé, possiblement au double, et que les responsables de ces projets en tiennent compte.

Concernant l'eau, il recommande de consulter le site de la concertation réalisée par STMicroelectronics au printemps, où un webinar a été présenté par des spécialistes du sujet. Il précise que les industriels, tels que STMicroelectronics et Soitec, sont conscients de cette problématique et mettent en œuvre des processus de réutilisation de leurs eaux industrielles pour réduire leur consommation d'eau potable. Des efforts sont également engagés pour optimiser leur besoin en eau, notamment en explorant la réutilisation des eaux traitées par les stations d'épuration.

Intervention 9 : Un participant s'interroge sur le dialogue et les conséquences du projet vis-à-vis des agriculteurs directement concernés.

Jean-François CLAPPAZ affirme qu'ils ont bien réfléchi aux conséquences de l'urbanisation sur le tissu agricole. Le Grésivaudan a considérablement évolué en matière de politique agricole, avec un budget multiplié par quatre depuis le début du mandat. Cependant, il reconnaît que l'urbanisation touche principalement le monde agricole, car c'est là que se trouvent les espaces concernés. C'est pourquoi ils entament des négociations tôt pour minimiser l'impact sur les agriculteurs, en cherchant à compenser la perte de terres, qui entraîne des conséquences financières, productives et affectives. Il reconnaît également que ces compensations ne pourront pas remplacer le lien affectif des agriculteurs avec leurs terres.

Intervention 10 : Un participant s'interroge sur les conséquences en termes de pollution si l'extension de la ZAE du Parc des Fontaines est faite au bénéfice de l'extension de Soitec.

Jean-François CLAPPAZ précise que, bien que Soitec ait manifesté un intérêt pour la ZAE par le passé, le projet n'est pas destiné à répondre spécifiquement à ses besoins. La ZAE vise à assurer l'autonomie du secteur des micro-nanotechnologies au niveau européen et national. Si la ZAE est réalisée et que des terrains commercialisables sont disponibles, Soitec pourrait y accéder. Cependant, s'il se présente en dernier et que tous les terrains sont déjà vendus, aucune extension ne sera possible pour l'entreprise. L'objectif principal est de créer de l'espace pour accueillir diverses entreprises dans le domaine des nanotechnologies.

Intervention 11 : Un habitant de Bernin s'interroge sur les raisons qui poussent à privilégier l'extension à Bernin plutôt que d'explorer d'autres zones comme à Crolles où une zone industrielle a été reconvertie en zone d'habitat ou à Brignoud qui possède une friche d'une ancienne usine chimique.

Jean-François CLAPPAZ explique que le site de Brignoud est tellement pollué par l'ancienne exploitation industrielle qu'il est interdit d'y mener des activités de toute sorte, qu'elles soient industrielles ou d'habitat. Cette pollution est si profonde qu'elle nécessiterait des investissements colossaux pour dépolluer, avec des résultats incertains. En ce qui concerne la zone à Crolles où une activité industrielle a été transformée en quartier résidentiel, cela a été une décision politique de la mairie. Bien que cette transformation ait bénéficié à l'habitat, elle a nécessité le relogement des entreprises, qui ont toutes été déplacées vers d'autres ZAE. Cela n'a pas contribué à l'activité économique globale du Grésivaudan.

Intervention 12 : Un habitant de Bernin revient sur son observation précédente concernant les nuisances sonores liées aux entreprises présentes sur la ZAE. Il s'interroge sur les mesures prévues dans le nouveau projet pour garantir que le niveau sonore des résidents autour du site n'augmente pas et idéalement diminue par rapport à la situation actuelle.

Jean-François CLAPPAZ annonce qu'une réunion publique sur l'aspect environnemental du projet aura lieu le 21 octobre. Concernant le bruit, il admet ne pas avoir de réponse à fournir, car si c'était le cas, cela signifierait que le projet d'extension de la ZAE serait déjà entièrement défini. Il souligne que l'intérêt de la concertation est de considérer les préoccupations soulevées par le public, et de trouver des solutions si le projet avance, notamment par des prescriptions réglementaires ou des modifications au PLU. Il précise qu'il est essentiel qu'il y ait « *acceptabilité de l'économie par l'habitat* », sinon le projet ne pourra pas fonctionner.

Intervention 11 : Une participante demande si le site de Brignoud évoqué lors de l'intervention précédente est bien l'endroit où EDF a installé une ferme photovoltaïque et si la communauté de communes confirme que le projet d'extension de la ZAE ne répond pas à une demande spécifique de Soitec.

Jean-François CLAPPAZ précise qu'il s'agit bien du même site et qu'EDF s'est implanté sur la seule zone aménageable. Il confirme également que la ZAE ne répond pas à une demande spécifique de Soitec.

Conclusion

Denis CUVILLIER souligne la qualité des échanges et le bon déroulement des débats lors de cette réunion. Il note que toutes les questions ont pu être posées et ont reçu des réponses. Il encourage le public à participer à toutes les réunions. Il rappelle que la visite de terrain suivie d'une réunion publique le 21 octobre sera l'occasion d'aborder des sujets spécifiques concernant l'environnement de la zone prévue pour l'extension de la ZAE.

Jean-François CLAPPAZ remercie les participants pour la qualité des débats et des échanges. Il insiste sur l'intérêt capital de la participation et assure que toutes les questions vont recevoir des réponses, que ce soit lors des réunions ou par écrit. Il reconnaît que les sujets économiques sont complexes en raison des enjeux d'acceptabilité entre les secteurs de l'habitat, de l'agriculture et de l'économie. Selon lui, l'articulation de ces différents domaines est essentielle pour élaborer des idées communes en vue d'un avenir meilleur.